

Le CDH dépose une motion en conflit d'intérêts

QUOTAS INAMI

Le groupe CDH du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déposé vendredi une motion en conflit d'intérêts contre le projet de la loi de la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (VLD), organisant la répartition des quotas Inami.

Le CDH s'appuie sur l'avis très critique du Conseil d'Etat qui, à ses yeux, démontre clairement l'incohérence actuelle du système de planification. Celui-ci n'est « *nullement basé sur des éléments objectifs, scientifiques ou de santé mais résulte d'un accord politique basé sur des considérations de politique communautaire. Dit autrement, la N-VA dicte sa loi flamande au gouvernement fédéral en matière d'offre médicale. Ce diktat communautaire qui lèse la population francophone en matière de santé est inacceptable!* », soulignent les centristes.

Le CDH rappelle la pénurie croissante de médecins dans le pays, à tel point que des médecins étrangers doivent être recrutés et réclame la révision du système actuel de contingentement afin de l'adapter aux nouveaux besoins : vieillissement de la population et du corps médical, augmentation des temps partiels, féminisation de la profession, etc.

Défi a annoncé jeudi le dépôt d'une motion similaire au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'au parlement de la Cocof où une majorité des trois quarts peut être plus facilement atteinte. (b) ■